



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité
Bureau des Élections et de la
Réglementation

Arrêté n° 23-2019-02-22-001 en date du 22 FEV. 2019
fixant la liste des candidats à l'élection municipale partielle complémentaire
de la commune de NOUZIERS des 17 et 24 mars 2019

La Préfète de la Creuse,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral, et notamment son article L. 258 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-8 et L. 2122-14 ;

VU la démission de Madame Marie-Ange RAMAIN, de son mandat de 1ère adjointe et conseillère municipale le 28 avril 2015 ;

VU la démission de Monsieur Régis BRÉCHARD, de son mandat de 1^{er} adjoint et conseiller municipal le 14 mars 2018 ;

VU la démission de Monsieur Dominique VEITH, de son mandat de 1^{er} adjoint et conseiller municipal le 19 novembre 2018 ;

VU la démission de Monsieur Jean-Louis JOLLY de son mandat de deuxième adjoint et conseiller municipal le 20 novembre 2018 ;

VU la démission de Madame Isabelle AUGRAS de son mandat de conseillère municipale le 20 novembre 2018

CONSIDERANT QUE, pour ces circonstances, le conseil municipal de NOUZIERS doit être complété ;

VU l'arrêté n° 23-2019-01-18-003 en date du 18 janvier 2019 portant convocation des électrices et des électeurs de la commune de NOUZIERS ;

CONSIDERANT les candidatures déposées pour le 1^{er} et 2^{ème} tour, à la préfecture de la Creuse, les lundi 18 et mardi 19 février 2019 de 9H à 17H ;

SUR PROPOSITON DE M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Creuse,

ARRÊTE :

Article 1^{er} - La liste des candidats admis à se présenter au premier tour de scrutin du dimanche 17 mars 2019 et éventuellement au second tour le dimanche 24 mars 2019 pour l'élection municipale partielle complémentaire dans la commune de NOUZIERS est annexée au présent arrêté.

Article 2 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et Monsieur le Maire de la commune de NOUZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux emplacements habituellement réservés à cet effet.

Fait à Guéret, le 22 FEV. 2019

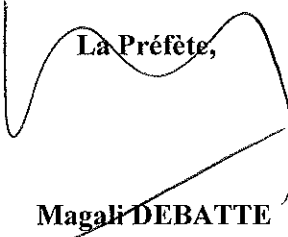
La Préfète,

Magali DEBATTE

**LISTE DES CANDIDATS À L'ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE
COMPLÉMENTAIRE DE NOUZIERS
DES DIMANCHES 17 ET 24 MARS 2019**

- M. Daniel SALMON
- Mme Coralie DEMAY
- Mme Nicole BONNEAU
- M. Jean-Jacques TAVERNIER
- M. Pascal FAUVEAU

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour, le **22 FEV. 2019**


La Préfète,
Magali DEBATTE